

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 9 juin 2020 à 19 h 00, et ce, à huis clos, tel que permis par un arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. À noter, la tenue de ladite séance par conférence téléphonique dûment permise par l'arrêté ministériel susmentionné. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du service de développement économique et touristique.

12 620-06-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 621-06-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 44 et 46 et l'ajout du point 52.1 et 52.2 conformément à l'article 148.1 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil étant tous présents :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020 et de la séance spéciale tenue le 26 mai 2020
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 juin 2020
5. Liste des comptes à payer pour le mois de juin 2020
6. Liste des chèques émis au mois de mai 2020
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
11. Acceptation des états financiers au 31 décembre 2019
12. Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1er janvier au 31 mars 2020 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2020
13. Remboursement aux villes de Terrebonne et Mascouche d'une partie des surplus accumulés au 31 décembre 2019
14. Adoption de la Politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et de la MRC les Moulins et autorisation de signature
15. Achat d'une banque d'heures pour des services d'accompagnement par monsieur Michel Beaulé dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et transfert budgétaire
16. Acquisition d'équipements de Vidéoconférence et transfert budgétaire
17. Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises
18. Autorisation de procéder à l'engagement d'un (e) employé (e) au poste de Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises
19. Autorisation de signature – Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2019 et autorisation de transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) le questionnaire concernant les activités du Fonds local d'investissement (FLI)
20. Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
21. Préavis de madame Marie-Janelle Larivée afin de mettre fin à sa convention d'incubation avec la MRC Les Moulins
22. Préavis de l'entreprise LeadHouse Digital Marketing inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation avec la MRC Les Moulins
23. Autorisation d'appliquer un crédit équivalent à un mois sur les loyers dus par les entreprises incubées à InnoHub La Centrale
24. Dépôt de l'Étude d'actualisation du modèle d'affaires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton relatif à une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II
25. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-16 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
26. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-17 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

27. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-05-18 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
28. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-19 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
29. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-20 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
30. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-21 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
31. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-23 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
32. Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-24 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier
33. Autorisation de signature – Convention de modification à l'Entente d'aide financière du Programme mobilisation diversité entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins afin de prolonger l'entente initiale jusqu'au 30 septembre 2020
34. Nomination au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS
35. Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins
36. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite, si requis, pour l'organisation d'événements d'employabilité (Région au travail) pour 2021 (Format virtuel)
37. Achat de trois (3) bannières publicitaires pour l'été 2020 sur le site de La Revue pour une campagne touristique de soutien et rayonnement en contexte de pandémie
38. Achat de publicités Facebook pour l'été 2020 pour une campagne touristique de soutien et rayonnement local en contexte de pandémie
39. Approbation des paramètres de participation à la vidéo d'un collectif pour une campagne touristique de promotion et rayonnement aux commerçants du Vieux-Terrebonne
40. Mandat pour la production vidéo d'un collectif pour une campagne touristique de promotion et rayonnement des commerçants touristiques
41. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2020-2021

42. Adoption d'une politique de soutien aux entreprises dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
43. Mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne
44. Mandat pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et son embranchement dans secteur de Lachenaie à Terrebonne - **Retiré**
45. Autorisation à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de stabilisation du cours d'eau CE116, dans le secteur du chemin Ste-Marie à Mascouche
46. Autorisation de paiement - Contribution financière à titre de compensation exigée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la réalisation de travaux d'aménagement (stabilisation) du ruisseau St-Jean-Baptiste, dans le secteur de la rue Prévert à Mascouche - **Retiré**
47. Dépôt du budget et de l'échéancier exigés à l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
48. Approbation de la personne désignée par la Ville de Terrebonne selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales
49. Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement no. 97-33R-13 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement
50. Approbation d'une signature visuelle avec le logo du répertoire agroalimentaire *Les produits moulinois, j'en mange*
51. Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2019-2020
52. Autres sujets
 - 52.1 Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière
 - 52.2 Appui à la Table des préfets de Lanaudière - Positionnement face au mandat de priorisation confié aux espaces régionaux d'accélération et de croissance
53. Période de questions
54. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 622-06-20 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020 et de la séance spéciale tenue le 26 mai 2020

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 mai 2020 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 623-06-20 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 juin 2020

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 2 juin 2020, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

12 624-06-20 Liste des comptes à payer pour le mois de juin 2020

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2020 au montant de 1 530 748,69\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit, et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Juin 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-87 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 731,00\$ (divers postes budgétaires), pour le mois de juin 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 625-06-20 Liste des chèques émis au mois de mai 2020

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2020, pour un montant de 1 092 235,53\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mai 2020* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-88 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 739,40\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mai 2020 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 626-06-20 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juin 2020* »).

ADOPTÉE

12 627-06-20 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 2 juin 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 2 juin 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 628-06-20 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 9 juin 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 9 juin 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 629-06-20 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 26 mai 2020 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les rapports verbaux de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite aux rencontres dudit comité le 26 mai 2020, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 630-06-20 Acceptation des états financiers au 31 décembre 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019, tels que vérifiés par la firme Mallette Inc., soient et sont acceptés.

QUE les états financiers de la MRC Les Moulins pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 soient transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les états financiers 2019 de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 631-06-20 Dépôt de l'état des résultats comparatifs du 1er janvier au 31 mars 2020 et de l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2020

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'état des résultats comparatifs du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 et l'état des résultats prévisionnels au 31 mars 2020, soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉE

12 632-06-20 Remboursement aux villes de Terrebonne et Mascouche d'une partie des surplus accumulés au 31 décembre 2019

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2019 ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement immédiat, aux villes de Mascouche et Terrebonne, des surplus accumulés au 31 décembre 2019, soit 1 093 000,00\$ (Mascouche : 316 424,00\$ et Terrebonne : 776 576,00\$).

ADOPTÉE

12 633-06-20 Adoption de la Politique de financement du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et de la MRC les Moulins et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les régimes complémentaires de retraite Québec et ses règlements afférents prévoit qu'un régime de retraite doit être doté d'une politique de financement;

CONSIDÉRANT QUE les actuaires et les parties se sont entendus sur une politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins ».

ADOPTÉE

12 634-06-20 Achat d'une banque d'heures pour des services d'accompagnement par monsieur Michel Beaulé dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT QUE les élus des municipalités situées sur la couronne Nord de Montréal et siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) souhaitent être accompagnés pour les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN), lors de la réunion tenue le 12 février 2020, a donné son accord relativement à un tel accompagnement et demande à la MRC Les Moulins à prendre les dispositions nécessaires pour assurer cet accompagnement;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre l'achat de la banque d'heures susmentionnée, il y a lieu d'effectuer des transferts budgétaires ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte d'acheter une banque d'heures de monsieur Michel Beaulé pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour les dossiers de transport collectif.

QUE les services de monsieur Michel Beulé soient retenus au taux horaire de 135,00\$ pour un montant maximum de 21 500,00\$, excluant les taxes, montant qui sera partagé entre les MRC de la couronne Nord, conformément à l'Entente inter-MRC.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution soit transmise à chacun des préfets des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

De 10 000,00\$, du poste budgétaire 2190-419 « Services professionnels » vers le poste budgétaire 2190-418 « Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitain ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-89 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 21 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-418 « Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 635-06-20

Acquisition d'équipements de Vidéoconférence et transfert budgétaire

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de faire l'acquisition d'équipements de Vidéoconférence et un transfert budgétaire pour la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 15 mai 2020, pour un montant de 9 000,00\$, excluant les taxes, pour l'acquisition d'équipements de Vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre l'acquisition des équipements susmentionnés, il y a lieu d'effectuer des transferts budgétaires ;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Informatique Amérix, datée du 15 mai 2020, pour un montant total de 9 000,00\$, excluant les taxes, pour l'acquisition d'équipements de Visioconférence.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à effectuer le transfert budgétaire suivant :

De 9 500,00\$, du poste budgétaire 2190-419 « Services professionnels » vers le poste budgétaire 2920-750 « Équipement informatique ».

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-90 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant total de 9 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-524 « Entretien d'équipement informatique », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 636-06-20 Départ à la retraite d'une employée occupant le poste de Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises

CONSIDÉRANT la confirmation, en date du 4 juin 2020, du départ à la retraite de madame Martine Magnan, occupant le poste de Conseillère au démarrage d'entreprises, prenant effet le 1er août 2020 ;

CONSIDÉRANT les vacances accumulées au cours des dernières années par madame Martine Magnan;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le départ à la retraite de madame Martine Magnan, conseillère au démarrage d'entreprises, à compter du 1^{er} août 2020 ainsi qu'un départ en vacances à compter du 25 juin soient et sont acceptés.

QUE les membres du conseil remercient, madame Martine Magnan pour ses nombreuses années de service au sein du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de la MRC Les Moulins et lui souhaitent bonne chance dans ses nouveaux projets.

ADOPTÉE

12 637-06-20 Autorisation de procéder à l'engagement d'un (e) employé (e) au poste de Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager d'une employée au poste de Conseiller (ère) en démarrage d'entreprises, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ) et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement d'un (e) employé (e) au poste de Conseiller (ère) au démarrage d'entreprises à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 de la grille salariale. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. L'employé (e) qui sera engagé (e) sera assujéti (e) au document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 638-06-20

Autorisation de signature – Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2019 et autorisation de transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) le questionnaire concernant les activités du Fonds local d'investissement (FLI)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 284 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016*, les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux du CLD desservant le territoire de la MRC Les Moulins en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un FLI deviennent ceux de la MRC, de même les droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette date, étaient ceux du CLD en vertu d'une aide qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QUE par conséquent, depuis le 20 avril 2015, la MRC remplace le CLD comme partie au contrat de prêt actuel avec le gouvernement et comme partie aux contrats de prêt aux entreprises et autres placements à titre d'investissement du FLI ;

CONSIDÉRANT QUE le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI pour l'année 2019 doit être dûment complété et signé par le directeur général et secrétaire-trésorier et doit être transmis au ministre de l'Économie et l'Innovation (MEI) accompagné du Questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2019.

QUE monsieur Max Lino, conseiller en financement d'entreprises de la MRC Les Moulins, soit et est autorisée à transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le Rapport sur l'état des créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) pour l'année 2019 et le questionnaire concernant les activités du FLI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

12 639-06-20

Autorisation de paiement dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 963-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente sectorielle avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) dans le cadre du Programme de partenariat territorial de Lanaudière 2019-2020 issu de l'Entente de partenariat territorial;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu du Conseil des arts et des lettres du Québec, les noms des artistes de l'organisme retenus dans le cadre du Programme de partenariat susmentionné;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de transmettre aux artistes retenus, le versement de la part de la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme de partenariat susmentionné au montant total de 20 000,00\$ pour l'année 2020;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi des subventions, pour un total de 20 000,00\$ pour l'année 2020, relativement aux projets suivants et autorise la transmission aux artistes retenus, de leur montant respectif, le tout, dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) :

Présenté par	Subvention octroyée
Monsieur Jean Marc Dalphond	Pour un montant total de : 10 000,00\$, Projet Polytechnique
Madame Stéphanie Lagueux	Pour un montant total de : 10 000,00\$ Projet intitulé Sélection naturelle Surcycler.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-91 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 20 000,00\$, poste budgétaire 2622-985 « *Conseil des arts et des lettres du Québec* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 640-06-20

Préavis de madame Marie-Janelle Larivée afin de mettre fin à sa convention d'incubation avec la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 977-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Marie-Janelle Larivée Inc.;

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 29 mai 2020 de madame Marie-Janelle Larivée informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Marie-Janelle Larivée Inc.

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 29 mai 2020 de madame Marie-Janelle Larivée informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à sa convention d'incubation, laquelle prendra fin à compter du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE

12 641-06-20

Préavis de l'entreprise LeadHouse Digital Marketing Inc. afin de mettre fin à sa convention d'incubation avec la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 108-08-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise LeadHouse Digital Marketing Inc.

CONSIDÉRANT l'avis écrit daté du 11 mai 2020 de l'entreprise LeadHouse Digital Marketing Inc., informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à la convention d'incubation entre la MRC Les Moulins et l'entreprise LeadHouse Digital Marketing Inc.

Il est proposé par monsieur Serge Gagnon, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte de l'avis écrit daté du 11 mai 2020 de l'entreprise LeadHouse Digital Marketing Inc. informant la MRC Les Moulins de son intention de mettre fin à sa convention d'incubation, laquelle prendra fin à compter du 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE

12 642-06-20

Autorisation d'appliquer un crédit équivalent à un mois sur les loyers dus par les entreprises incubées au InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de COVID-19, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré dans tout le territoire québécois, conformément à l'article 118 de la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises incubées au InnoHub La Centrale sont impactées par les conséquences économiques générées par la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de soutenir les entreprises incubées susmentionnées qui en font la demande, en allégeant leur fardeau financier ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'application d'un crédit équivalent à un mois sur les loyers dus pour toutes les entreprises incubées au InnoHub La Centrale qui ont été impactées par la pandémie qui en font la demande.

ADOPTÉE

12 643-06-20

Dépôt de l'Étude d'actualisation du modèle d'affaires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) relatif à une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) pour une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la firme RCGT, en date du 26 mai 2020, portant sur la phase II de l'incubateur InnoHub La Centrale;

CONSIDÉRANT QUE le rapport confirme la pertinence de l'incubateur et son rôle clé dans la chaîne de valeur entrepreneuriale de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de gouvernance sous un OBNL est souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la COVID-19 invite à la prudence dans le transit vers un nouveau modèle de gouvernance et qu'une telle démarche sera davantage porteuse une fois la relance économique bien engagée;

CONSIDÉRANT QUE l'incubateur InnoHub La Centrale constitue un actif dans le cadre des opportunités qui se présenteront en démarrage d'entreprises innovantes dans le sillage de la COVID-19;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de développement économique et touristique de la MRC à sa séance du 2 juin 2020;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt du rapport relatif à l'Étude d'actualisation du modèle d'affaires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) relatif à une étude portant sur l'actualisation du modèle d'affaires de InnoHub La Centrale Phase II.

QU'un montage financier soit élaboré en vue d'entreprendre la phase II de l'incubateur en tant que service de la MRC Les Moulins.

QUE des démarches soient entreprises en vue d'en assurer le financement pour les exercices 2021, 2022, et 2023 ainsi que la transformation en ONBL.

ADOPTÉE

12 644-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-16 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-16 du compte rendu de sa rencontre du 3 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la fabrication alimentaire;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-16 du compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la fabrication alimentaire.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-92 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 645-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-17 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-17 du compte rendu de sa rencontre du 3 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 10 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de salon de coiffure et d'esthétique;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 10 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-17 du compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de salon de coiffure et d'esthétique.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 10 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 10 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 10 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-93 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 646-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-18 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-18 du compte rendu de sa rencontre du 3 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 35 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans le service de représentation commerciale;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 35 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-18 du compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans le service de représentation commerciale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 35 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 35 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 35 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-94 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 647-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-19 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-19 du compte rendu de sa rencontre du 3 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 30 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la restauration ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 30 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-19 du compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la restauration.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 30 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 30 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 30 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-95 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 648-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-20 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-20 du compte rendu de sa rencontre du 3 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la vente au détail de lunettes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-20 du compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise dans la vente au détail de lunettes.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-96 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 649-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-21 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-21 du compte rendu de sa rencontre du 3 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans le transport en vrac;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-21 du compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans le transport en vrac.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-97 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 650-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-23 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-23 du compte rendu de sa rencontre du 3 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la restauration;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-23 du compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans la restauration.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-98 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 651-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-24 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-24 du compte rendu de sa rencontre du 3 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 10 000,00\$ à l'égard d'une entreprise œuvrant dans le service d'épilation au laser et d'électrolyse;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 10 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-24 du compte rendu de la rencontre du 3 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise œuvrant dans le service d'épilation au laser et d'électrolyse.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 10 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 10 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 10 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-99 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 652-06-20

Autorisation de signature – Convention de modification à l'Entente d'aide financière du Programme mobilisation diversité entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins afin de prolonger l'entente initiale jusqu'au 30 septembre 2020

CONSIDÉRANT la mise en oeuvre le Programme *Mobilisation-Diversité* dont les objectifs sont énoncés au descriptif du programme;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins ont signé une convention d'aide financière, le 29 octobre 2019 en vertu du Programme *Mobilisation-Diversité*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins afin souhaite modifier la convention d'aide financière afin de prolonger sa durée pour qu'elle se termine le 30 septembre 2020 plutôt que le 31 mars 2020, afin de permettre à la MRC Les Moulins de poursuivre du 1er avril au 30 septembre 2020 les initiatives, projets et interventions convenus;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention de modification à l'Entente d'aide financière du Programme mobilisation diversité entre le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la MRC Les Moulins afin de prolonger l'entente initiale jusqu'au 30 septembre.

ADOPTÉE

12 653-06-20

Nomination au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 10 743-02-17 et 10 925-06-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18, 11 798-02-19, 11 839-03-19 et 12 492-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a procédé à la nomination des membres du comité d'investissement commun (CIC);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre au comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS, en remplacement de monsieur Jonathan Boivin qui n'est plus disponible;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Martine Sgariglia, soit et est nommée à titre de membre du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS, et ce, à titre de représentant du secteur manufacturier.

QUE les membres du conseil remercient monsieur Jonathan Boivin pour son implication au sein du comité d'investissement commun (CIC)

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Éric Deslauriers de Fonds locaux de solidarité FTQ.

ADOPTÉE

12 654-06-20

Nomination au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 753-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a créé le comité consultatif économique en lien avec le comité de développement économique et touristique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant au comité consultatif économique (CCE) en remplacement de madame Laurence Duval qui n'est plus disponible;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Jean-François Collard, directeur général adjoint, personne déléguée par le Centre de services scolaire des Affluents (CSSDA), soit et est nommé représentant au comité consultatif économique (CCE) de la MRC Les Moulins dans le secteur scolaire en remplacement de madame Laurence Duval, pour compléter la durée de son mandat.

QUE les membres du conseil remercient madame Laurence Duval pour son implication au sein du Comité consultatif économique.

ADOPTÉE

12 655-06-20 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite, si requis, pour l'organisation d'événements d'employabilité (Région au travail) pour 2021 (Format virtuel)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins comprend qu'un appel d'offres sur invitation écrite pourrait être requis pour l'organisation d'événements d'employabilité (Région au travail) pour 2021 (Format virtuel);

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un appel d'offres sur invitation écrite, si requis, pour l'organisation d'événements d'employabilité (Région au travail) pour 2021 (Format virtuel).

ADOPTÉE

12 656-06-20 Achat de trois (3) bannières publicitaires pour l'été 2020 sur le site de La Revue pour une campagne touristique de soutien et rayonnement en contexte de pandémie

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une campagne touristique de soutien et rayonnement en contexte de pandémie, il y a lieu d'acheter trois (3) bannières publicitaires pour l'été 2020 sur le site de La Revue;

CONSIDÉRANT QUE la proposition La Revue pour l'achat des trois (3) bannières publicitaires susmentionnées, pour un montant total de 4 380,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de trois (3) bannières publicitaires pour l'été 2020 sur le site de La Revue, pour une campagne touristique de soutien et rayonnement en contexte de pandémie pour un montant de 4 380,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-100 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 380,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité – information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 657-06-20 Achat de publicités Facebook pour l'été 2020 pour une campagne touristique de soutien et rayonnement local en contexte de pandémie

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une campagne touristique de soutien et rayonnement en contexte de pandémie, il y a lieu d'acheter des publicités Facebook;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'achat de publicités Facebook pour l'été 2020 pour une campagne touristique de soutien et rayonnement en contexte de pandémie, totalise 10 760,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'achat de publicités Facebook pour l'été 2020 pour une campagne touristique de soutien et rayonnement en contexte de pandémie, pour un montant de 10 760,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-101 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 760,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2622-341 « *Publicité – information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 658-06-20

Approbation des paramètres de participation à la vidéo d'un collectif pour une campagne touristique de promotion et rayonnement des commerçants du Vieux-Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver les paramètres de participation à la vidéo d'un collectif pour une campagne touristique de promotion et rayonnement des commerçants du Vieux-Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les paramètres de participation à la vidéo d'un collectif pour une campagne touristique de promotion et rayonnement des commerçants du Vieux-Terrebonne, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

12 659-06-20

Mandat pour la production vidéo d'un collectif pour une campagne touristique de promotion et rayonnement aux commerçants touristiques

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat pour la production vidéo d'un collectif pour une campagne touristique de promotion et rayonnement aux commerçants touristiques ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise La Boîte 7, datée du 1^{er} juin 2020, au montant de 2 970,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise La Boîte 7, datée du 1^{er} juin 2020, au montant de 2 970,00\$, excluant les taxes, pour la production vidéo d'un collectif pour une campagne touristique de promotion et rayonnement aux commerçants touristiques.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-102 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant 2 970,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 660-06-20

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite la MRC Les Moulins pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2020-2021.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-103 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Association* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 661-06-20

Adoption d'une politique de soutien aux entreprises dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter et maintenir à jour, une politique de soutien aux entreprises, déposer celle-ci sur son site internet et la transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Politique de soutien aux entreprises dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), soit et est adoptée.

QUE copie de la présente résolution et de la Politique de soutien aux entreprises, dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), soit déposée sur le site internet de la MRC Les Moulins et qu'elle soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

12 662-06-20 Mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Construction Vert-Dure, au montant de 21 700,00\$, excluant les taxes, datée du 5 juin 2020;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Construction Vert-Dure, au montant de 21 700,00\$, excluant les taxes, datée du 5 juin 2020, pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-104 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 21 700,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 663-06-20 Autorisation à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de stabilisation du cours d'eau CE116, dans le secteur du chemin Ste-Marie à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux de stabilisation du cours d'eau CE116, dans le secteur du chemin Ste-Marie à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux de stabilisation du cours d'eau CE116, dans le secteur du chemin Ste-Marie à Mascouche.

ADOPTÉE

12 664-06-20 Dépôt du budget et de l'échéancier exigés à l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 503-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QU'il est exigé dans l'entente susmentionnée que la MRC Les Moulins dépose un budget et un échéancier;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le budget et l'échéancier exigés dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), soient et sont acceptés pour dépôt.

ADOPTÉE

12 665-06-20 Approbation de la personne désignée par la Ville de Terrebonne selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins, la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche ont signé une entente intermunicipale sur les cours d'eau le 12 février 2008;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de cette entente, les villes doivent informer la MRC Les Moulins du choix de l'employé qui exercera la fonction de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de cette entente, la MRC approuve ce choix par résolution de son conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a désigné, par sa résolution numéro CE-2020-394-DEC, monsieur Martin Pelletier, T.P., chef de section par intérim du service technique et de la gestion contractuelle à la Direction de l'entretien du territoire de la Ville de Terrebonne, à titre de personne désignée selon l'article 6 de ladite entente intermunicipale sur les cours d'eau pour exercer les fonctions prévues à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve la personne désignée par la Ville de Terrebonne par sa résolution numéro CE-2020-394-DEC, selon l'article 6 de l'entente intermunicipale sur les cours d'eau, afin d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, soit monsieur Martin Pelletier, T.P., chef de section par intérim du service technique et de la gestion contractuelle à la Direction de l'entretien du territoire de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

12 666-06-20 Avis de motion en vue de l'adoption du Règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques dans les aires d'affectations Agricole et Agroforestière

Monsieur Réal Leclerc donne avis de motion en vue de l'adoption du règlement numéro 97-33R-13 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'arrimer le plan d'action du PDZA au schéma d'aménagement et d'autoriser les activités agrotouristiques dans les aires d'affectations Agricole et Agroforestière.

12 667-06-20 Approbation d'une signature visuelle avec le logo du répertoire agroalimentaire *Les produits moulinois, j'en mange*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 407-01-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente dans le cadre de la tenue des Marchés publics Desjardins moulinois pour les années 2020 et 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'approuver une signature visuelle avec le logo du répertoire agroalimentaire *Les produits moulinois, j'en mange*, laquelle pourra être utilisée prochainement par les producteurs agricoles moulinois pour les identifier aux Marchés publics Desjardins moulinois;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve la signature visuelle avec le logo du répertoire agroalimentaire *Les produits moulinois, j'en mange*, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et en autorise l'utilisation par les producteurs agricoles moulinois pour les identifier aux Marchés publics Desjardins moulinois.

ADOPTÉE

12 668-06-20 Adoption du bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 532-10-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de l'Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année 2019-2020, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le bilan du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2019-2020, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est adopté dans le cadre de l'entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des Forêts (PADF), du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans la région de Lanaudière.

ADOPTÉE

12 669-06-20

Nomination d'un administrateur et de son substitut pour siéger au conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Lanaudière, un administrateur élu pour agir à ce titre pour la catégorie du monde municipal aux réunions du conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins peut désigner, en concertation avec les MRC de Lanaudière, un substitut élu pour remplacer l'administrateur révoqué ou retiré ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Richard Rondeau, maire de la municipalité de Saint-Zénon, à titre d'administrateur au Conseil d'administration de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière, et d'autre part, nomme monsieur Jean-Pierre Charron, maire de la municipalité de Sainte-Julienne, à titre de substitut.

ADOPTÉE

12 670-06-20

Appui à la Table des préfets de Lanaudière - Positionnement face au mandat de priorisation confié aux espaces régionaux d'accélération et de croissance

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de loi 122 sanctionné en juin 2017, le gouvernement reconnaît que les municipalités et les MRC constituent des gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales, une Municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

CONSIDÉRANT que les MRC de la région de Lanaudière ont fait le choix de déléguer une partie de leur compétence en développement régional à la Table des préfets de Lanaudière afin de soutenir la concertation inter-MRC ainsi qu'avec les partenaires socioéconomiques ;

CONSIDÉRANT que cette délégation est officialisée par une entente de délégation liant les 6 MRC de la région et la Table des préfets et que le renouvellement de cette entente a été autorisé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation par un arrêté ministériel daté du 2 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente, la Table des préfets a entre autres le mandat d'agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement régional du territoire de la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets de Lanaudière a été désignée par les MRC en tant que comité porteur de la démarche d'identification des priorités régionales de développement dans le cadre de la révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 ainsi qu'à titre de comité de sélection des projets soutenus par le Fonds d'appui au rayonnement des régions ;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre et à la demande de la ministre, la Table des préfets a procédé, à l'automne 2019, à la révision des priorités régionales de développement ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la planification de la relance économique suivant la crise sanitaire liée à la COVID-19, la ministre déléguée au développement régional a fait le choix de confier aux Espaces régionaux d'accélération et de croissance ainsi qu'aux Pôles d'économie sociale de chacune des régions du Québec l'animation d'une démarche de réflexion quant aux priorités régionales associées à la relance ;

CONSIDÉRANT QUE dans la région de Lanaudière, l'espace régional d'accélération et de croissance est porté par Lanaudière Économique, organisme dont le conseil d'administration est majoritairement constitué des directeurs des organismes de développement économique de chacune des 6 MRC ;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce contexte, les Tables régionales d'élus sont reléguées au rôle de figurant et ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel quant aux priorités et aux projets identifiés ;

CONSIDÉRANT que les priorités régionales de développement ont déjà été identifiées par une large consultation des partenaires et que les travaux lancés par la ministre devraient obligatoirement s'articuler en cohérence avec celles-ci.

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie le positionnement de la Table des préfets dans sa demande au ministre déléguée au Développement économique régionale afin :

D'exiger que la démarche soit menée conjointement avec la Table des préfets, les Espaces d'accélération et de croissance et les Pôles d'économie sociale ;

D'exiger de la ministre que celle-ci demande aux espaces d'accélération et de croissance que les priorités et les projets structurants identifiés dans le cadre de la démarche soient conditionnels à l'adoption de ceux-ci par la Table des préfets de Lanaudière ;

De réitérer la volonté de la région de Lanaudière que tout dossier à caractère régional transite par la Table des préfets de Lanaudière à titre d'instance de concertation politique du territoire ;

De transmettre copie de la présente résolution au ministre de l'Économie et de l'Innovation et ministre responsable de la région de Lanaudière, à la ministre déléguée au Développement économique régional, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés provinciaux de Lanaudière, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'aux directions des MRC de la région et à celle de la Table des préfets de Lanaudière.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question du public, la séance étant tenue à huis clos et aucune question des membres du conseil.

12 671-06-20

Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Guillaume Tremblay, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, secrétaire-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe

